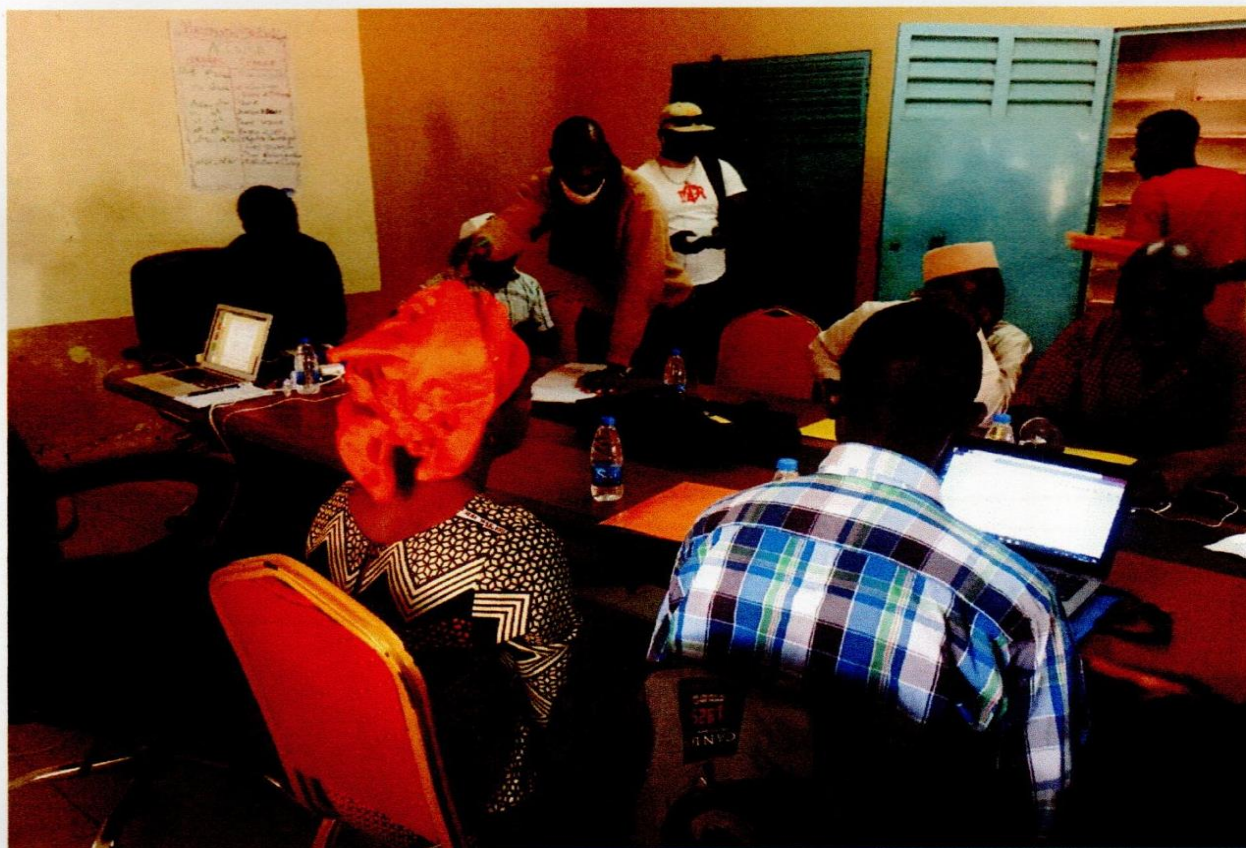


**PLAN D'ACTION ANNUEL COMMUNE SINDIAN**  
**HORIZON 2024 2028**  
**ARTICULE AUTOUR DE LA CONVENTION LOCALE DE**  
**GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES**  
**DEPARTEMENT DE BIGNONA**



**Point Focal Projet**  
**P Y-D - ANCAR**

Table des matières

<b><i>1. INTRODUCTION</i></b> .....	<b>3</b>
<b>1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1.2 PRESENTATION DE LA COMMUNE</b> .....	<b>4</b>
<b><i>PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE</i></b> .....	<b>5</b>
<b>1.2.3 Agriculture</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2.4 Elevage</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2.5 Agroforesterie</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2.6 Pêche</b> .....	<b>6</b>
<b>1.2.7 Le Commerce</b> .....	<b>6</b>
<b>1.2.8 Le transport</b> .....	<b>7</b>
<b>1.2.9 La dynamique organisationnelle</b> .....	<b>7</b>
• <b>Le Groupements de Promotion Féminine (GPF)</b> .....	<b>7</b>
• <b>Les Associations Religieuses</b> .....	<b>8</b>
• <b>Autres Associations de développement communautaire</b> .....	<b>8</b>
• <b>Les partenaires d'appuis au développement</b> .....	<b>9</b>
<b>1.3 Les ressources forestières de la commune</b> .....	<b>9</b>
<b>II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028</b> .....	<b>11</b>
<b>2.1 Actions d'exploitation et de commercialisation de fruits forestiers</b> .....	<b>11</b>
<b>2.2. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation</b> .....	<b>17</b>
<b><i>ANNEXES</i></b> .....	<b>18</b>

## 1. INTRODUCTION

L'appui financier de l'AEXCID de 2022 a permis entre autres d'élaboration quatre (4) conventions locales des communes de Niamone, Mangagoulack, Sindian et Mlomp. Ce financement du même bailleur pour 2022 vise la « Promotion d'alternatives économiques et nutritionnelles durables comme stratégie de résilience face au COVID19 á travers le développement de productions agricoles communautaires gérées par des femmes dans les mêmes communes.

L'objectif général de ce deuxième projet est de **''contribuer á un modèle de développement qui garantit la durabilité de la vie á travers la souveraineté alimentaire et l'égalité du genre avec comme stratégie de développement rural une politique agroécologique durable et territorialement équilibré dans quatre (4) municipalités cibles de la région de Ziguinchor''**.

Afin d'avoir une vision et une politique claires en matière de développement économique axée sur les activités phares de la convention locale á savoir la production, la collecte, la transformation et la commercialisation des produits forestiers au sein des terroirs, la commune de Sindian et a élaboré un Plan Stratégique quinquennal. Celui-ci a permis de définir le cadre général d'intervention en matière de gestion durable des ressources naturelles notamment forestières mais aussi les productions agricoles précisément rizicoles et maraichères.

La mise en œuvre du plan stratégique nécessite la formulation de **plan d'action** accompagné de la mobilisation de ressources humaines et financières, et un dispositif organisationnel adéquat. **Le plan d'action a pour objectif** de contribuer á une gestion durable des ressources forestières á travers la convention locale élaborées en 2023. Il vise aussi á améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire ainsi que le niveau de revenus des populations de la commune de Niamone notamment **des femmes** de manière durable et équitable

Le plan d'action reprend les grands axes du plan stratégiques tout en proposant les actions et les moyens appropriés pour sa mise en œuvre.



## **PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE**

### **1.2.3 Agriculture**

Elle est de type extensif et constitue la principale activité de la Commune et assure l'essentiel des produits de consommation. Elle est essentiellement pluviale et son déroulement coïncide avec la saison des pluies c'est-à-dire de Mai à Novembre.

La commune de Sindian fait partie de la zone agro sylvopastorale appelée le Fogny. Cette zone englobe plus de 50% des superficies cultivables du Département de Bignona. La Commune de Sindian à elle seule couvre 24833 hectares de superficies cultivables dont seulement 12358 hectares sont emblavés, soit 49.7 %.

L'insécurité qui sévit dans la zone depuis une décennie éloigne les bras valides des zones de productions traditionnelles. Le matériel agricole utilisé reste toujours rudimentaire et insuffisant rendant pénibles toutes activités agricoles. L'engrais minéral est très peu utilisé, les tabous font que son épandage dans les vallées est presque partout interdit. Dans les autres terroirs de cultures il reste peu accessible du fait de sa cherté avec un encadrement technique souvent déficitaire.

Les spéculations agricoles sont pour les cultures céréalières le mil, le riz, le sorgho et le maïs et pour les cultures de rente l'arachide et le niébé.

### **1.2.4 Elevage**

L'élevage pratiqué est de type traditionnel, extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus socioculturel qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, et les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se fait sentir autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine et autres formes pour alléger les travaux agricoles est aujourd'hui pris en considération dans la Commune pour une augmentation de la production.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins et la volaille qui sont constitués essentiellement de races locales à part quelques pratiques plus ou moins modernes constatées à Sindian chef-lieu de Commune.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs (feux de brousse) même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire reste très irrégulier.

Très souvent, des maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les caprins et la volaille. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est dû au caractère extensif du secteur.

Tout de même, des efforts sont en train d'être faits par rapport à l'insémination artificielle pour l'amélioration des races existantes.

Il faut souligner que la commune de Sindian ne dispose pas d'abattoir, ni d'autres infrastructures modernes pour développer la filière de l'élevage. L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur et les caractéristiques de la Commune constituent un atout pour l'apiculture.

### **1.2.5 Agroforesterie**

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Sindian. Ainsi les produits exploités sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers (menacés de disparition), les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts. C'est ainsi que les populations des villages qui se situent au tour de la forêt de Songho (Sindian, Ounioc, Silick, Bouyème, Tendine et Matankigné) se sont lancées dans un processus d'aménagement participatif des forêts avec l'appui de la Commune et du programme Karonghen 2 avec des financements espagnols. Les résultats de l'étude cartographique et l'inventaire forestier, ont permis d'avoir une idée sur le niveau de dégradation de la forêt et de créer une pépinière forestière dont les productions sont orientées vers les essences en voie de disparition (voire tableau).

Espèces en production	Dates de semis	Nombre de plants	Situation des semis
<i>Azelia africana</i> (Linké)	20 mars	3696	Réussite à 100%, plants déjà grands prêts pour la plantation.
<i>Khaya senegalensis</i> (Khay)		2400	Bonne levée
<i>Pterocarpus erinaceus</i> (Ven)		5968	Bonne levée
<i>Tamarindus indica</i> (Dahar)		1536	Bonne levée
<i>Parkia biglobosa</i> (néré)		2848	Au stade de semis
<i>Moringa oleifera</i> (Nébéday)		4480	Bonne levée
<b>Total</b>		<b>20 28</b>	

#### 1.2.6 Pêche

Ne disposant pas de Marigot ni de ruisseau, la pêche comme levier de développement est une activité inexistante sur l'ensemble du terroir communal. Cependant la présence de vallées inondables pendant la saison des pluies donne à la Commune de Sindian des possibilités de développer un programme de création de mares et/ou de bassins de rétention permettant aux populations de pratiquer la pisciculture. Un tel programme est possible car des expériences similaires sont développées dans d'autres Communes du pays avec beaucoup de succès dans le Ferlo et la Région de Tambacounda.

#### 1.2.7 Le Commerce

L'activité commerciale dans la Commune de Sindian est fortement liée à l'agriculture et l'exploitation forestière (fruits, huile de palme, produits de cueillette). Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire. Les circuits d'écoulement demeurent informels avec principalement les banabanas qui arrivent des centres urbains de la Région ou de la Capitale Dakar. En dehors de Sindian chef-lieu de Commune, qui dispose d'un espace de commerce, il

n'existe aucune infrastructure commerciale digne de ce nom dans la Commune. L'activité manque d'organisation et certains villages sont dépourvus de la moindre boutique pour l'accès aux produits manufacturés de première nécessité.

Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Toutes ces productions fruitières devraient converger vers la plateforme de Bignona à vocation sous régionale qui doit servir de support logistique à l'organisation de l'écoulement des productions locales de la région de manière globale. Nous constatons par ailleurs l'absence de toute animation commerciale (ex. marché hebdomadaire polarisante) dans la Commune.

### **1.2.8 Le transport**

La réhabilitation de l'unique piste de production qui traverse la Commune du Nord au Sud est une nécessité. Cette route constitue un axe stratégique pour la zone, car elle facilite la circulation des personnes et des biens. La route traverse les deux agglomérations de la Commune (Sindian, Kagnarou). À cela s'ajoute l'enclavement des villages de Zone 2 située à l'Est de la Commune caractérisée par le mauvais état de la piste qui est presque impraticable en période hivernale. Les pistes reliant les villages et à l'intérieur des villages sont dans un très mauvais état. Il est donc nécessaire de réhabiliter toutes ces pistes pour désenclaver ces villages et pour mieux approvisionner le marché de Sindian qui est d'un grand intérêt pour la Commune.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la commune de Sindian ne dispose de route bitumée, par conséquent le niveau du transport routier est très sous développé et peu organisé. L'accès à la Commune est assuré par les véhicules automobiles de transport en Commun sortant de Bignona et assurent tous les jours le déplacement des passagers entre la Commune et l'extérieur (les horaires), et entre villages de la commune. Le transport intra communal est aussi assuré par des motocyclettes (Diakharta et autres motos).

Au niveau de certains villages de la commune, il urge de réhabiliter plusieurs pistes pour un désenclavement et une meilleure circulation des personnes et des biens car il faudra bien sortir les productions de l'intérieur des villages vers la piste ou route principale, chose relativement difficile dans certaines zones de la Commune.

### **1.2.9 La dynamique organisationnelle**

#### **• Le Groupements de Promotion Féminine (GPF)**

La Commune compte quatorze (14) GPF affiliés à la FGPF (régionale) bénéficiant de l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire.

D'une manière générale ils constituent les principales entités qui œuvrent pour le bien être des femmes. Ils interviennent le plus souvent dans les domaines du maraîchage, des travaux champêtres en hivernage, de la teinture, de la transformation, de la savonnerie, de la vannerie, de la poterie, etc.

Le mode de financement est acquis à partir des contributions de ses membres, des subventions de partenaires régionaux et nationaux, mais aussi des profits tirés des activités génératrices de revenus. Ils sont souvent constitués de femmes âgées entre 25 ans et 60 ans voir plus, mariées comme célibataires et ressortissant d'un même quartier ou d'un même village. Ce sont des groupements dont la taille dépend de la taille du village ou du quartier (25 à plus de 100 femmes).

#### **• Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE)**

Il existe à l'échelle communale et dans la plupart des villages plusieurs types de GIE (de quartier, de femmes, de jeunes, familial) aux ambitions parfois convergentes mais au fonctionnement souvent différent.

Toutefois, on constate que les groupements émergent généralement des quartiers. L'effectif des GIE est variable pouvant aller jusqu'à 30 membres voire même plus. Le mode d'adhésion est flexible. Il se fait le plus souvent par affinité ou par appartenance à la même famille au quartier et au village. Les deux genres sont généralement présents mais avec une prédominance masculine.

Les groupements au-delà de l'entraide, l'objectif visé est souvent la recherche du profit à travers les activités génératrices de revenus et le développement de leur terroir. Les domaines d'intervention sont aussi diverses que variés et concernent le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la teinture et le petit commerce.

Les financements sont acquis à partir d'un fond constitué par les membres du groupement à travers des cotisations ou par un appui financier provenant d'apport extérieur sous forme de prêt remboursable ou non remboursable.

Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'ils jouent, ces organisations connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le déficit de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels.

- **Les Associations Religieuses**

La commune de Sindian compte huit (8) associations religieuses. Chaque village est organisé à travers ses Dahira, comités de Gamou, et autres associations de cultes. L'importance de l'effectif de ces associations est variable selon les localités de la Commune. Tous les genres sont représentés et regroupent aussi bien les populations des villages restées sur place que celles vivant à l'extérieur du terroir.

Les associations interviennent généralement dans l'organisation de manifestations religieuses (Gamou), entre autre la construction, la gestion et la préservation des lieux de cultes. En même temps elles s'associent aux actions et événements des villages.

Elles financent les activités à partir des cotisations des membres et des subventions reçues de tierces personnes et de bonnes volontés. Avec une importante contribution des ressortissants de la diaspora (nationale et internationale). Il faut noter dans le cas de Sindian que la plupart des associations religieuses sont de culte musulman.

- **Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)**

La commune compte 26 associations sportives et culturelles. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC. L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la taille de la population du village. L'effectif pour chaque ASC dépasse le plus souvent les 100 membres. Ces ASC œuvrent au développement de leurs villages et à l'unité des populations villageoises, cela à travers le sport et la culture et le développement de certaines activités connexes (travaux champêtre, reboisement entre autres) . Au niveau de chaque village il existe à l'intérieur des quartiers une association pour mener des actions d'investissement humain ou d'appui aux travaux champêtres et rizicoles.

Il faut noter que ces ASC manquent considérablement d'appui pour mener à bien leurs activités qui en général ne durent que le temps des grandes vacances. Ces ASC méritent d'être restructurées pour servir de relais aux politiques locales en termes de sensibilisation sur divers facteurs.

- **Autres Associations de développement communautaire**

La Commune compte plusieurs associations paysannes à vocation socio-économique, parmi lesquelles nous notons les **Congrès de village**, COPI, CLCOP, ADIK, les APE et la FGPF.

Les relations entre les acteurs sont dans une large mesure complémentaires, les domaines ou axes d'intervention étant variés même si l'on note des chevauchements ou des surcharges, les cibles étant parfois identiques. Les populations se trouvent, par conséquent, assez sollicitées, surtout les



leaders. Ces associations jouent un rôle important dans la Commune. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des populations.

**Le Congrès** est une association villageoise (disposant d'un statut juridique) de développement intervenant dans tous les secteurs de la vie socio-économique de la population. Il regroupe l'ensemble des habitants, résidents et ressortissants. Il dispose d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par année ou en cas de besoin (de façon extraordinaire). Il est dirigé par un bureau exécutif élu lors de l'Assemblée Générale. Le bureau se réunit périodiquement. Le congrès est structuré en sections dont le village en constitue la section locale. La création d'une section dépend du nombre de ressortissants du village dans une localité (ville en général). La cotisation des membres est la principale source de revenu du Congrès. Le montant est annuel et, selon le village, il est fixé en fonction de critères dont : le statut (travailleur, chômeur, étudiant, élève), l'âge, le sexe et parfois la section. Dans certains villages, le montant est annuel et est défini par section qui, à son tour, fixe la proportion qui revient à chaque membre.

Les **APE** constituent un appui essentiel pour la commune dans la prise en charge de certaines préoccupations scolaires, telles que la construction et l'équipement de salles de classe, de latrines, la réhabilitation de salles de classes, la dotation de fournitures scolaires.

Le comité local de concertation des organisations des producteurs (**CLCOP**) mis en place par l'ANCAR est très actif dans la commune. Il s'agit d'un cadre qui œuvre pour une meilleure intégration aux politiques et programmes de développement local des populations.

Il existe également des organisations inter villageoises (les Comité Zonal et interzonal) mise en place par le programme Karonghen 2 dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et qui s'investissent autant pour le développement de la Commune.

Les relations entre les différents acteurs sont largement dominées par l'appui institutionnel, pédagogique ou financier de la part des intervenants extérieurs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

- **Les partenaires d'appuis au développement**

Plusieurs projet et programmes, nationaux ou internationaux interviennent dans la Commune de Sindian parmi lesquels l'USAID, La Coopération-Espagnole (programme Karonghen2 et « 3 fruits »), ENDA, la CICR, l'UNICEF, le PAM, Convers universel, le PNDL.

Ces acteurs interviennent pour la plupart dans les domaines de l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la gouvernance locale etc.

L'existence des projets et programmes bénéficie de la présence d'une importante ressource humaine assez instruite, facilitant l'appropriation des actions par les populations locales.

### **1.3 Les ressources forestières de la commune**

La Commune dispose d'importes ressources ligneuses réparties sur environ 80% de sa Superficie. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen. Les principales espèces répertoriées sont : *Dialium guineens*, *Daniellia oliveri*, *Erytrophleum africanum*, *Azelia africana*, *Adansonia digitata* (*Pin de singe*), *Detarium senegalensis* (*Ditax*), *Saba senegalensis* (*Maad*), *Parkia biglobosa* (*nééré*), *Dialium guineense* (*solom*), *Parinari excelsa*, *Parinari macrophyla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopicum*, etc

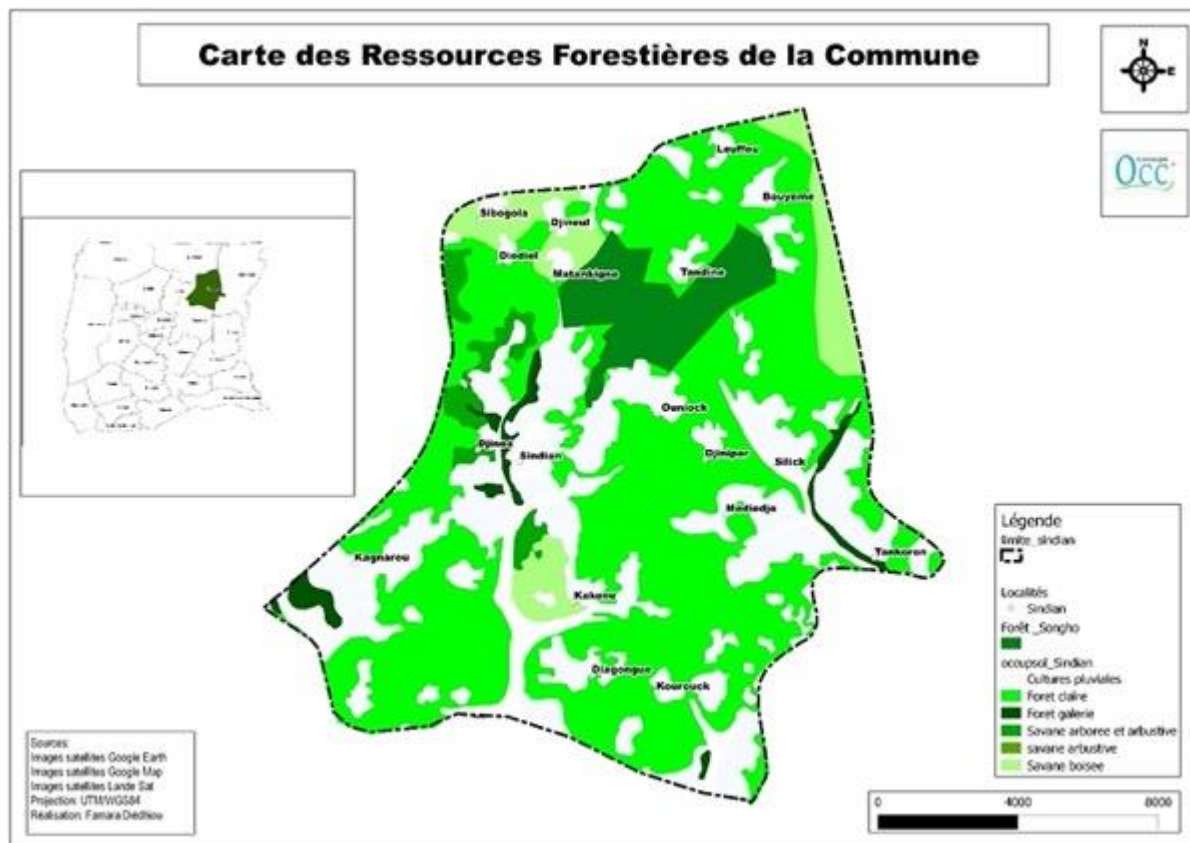


Figure 2 : Ressources forestières de la Commune

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Sindian. Ainsi les produits exploités sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers (menacés de disparition), les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.





Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts. C'est ainsi que les populations des villages qui se situent au tour de la forêt de Songho (Sindian, Ounioc, Silick, Bouyème, Tendine et Matankigné) se sont lancées dans un processus d'aménagement participatif des forêts avec l'appui de la Commune et du programme Karonghen 2 avec des financements espagnols. Les résultats de l'étude cartographique et l'inventaire forestier, ont permis d'avoir une idée sur le niveau de dégradation de la forêt et de créer une pépinière forestière dont les productions sont orientées vers les essences en voie de disparition.

## II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028

### 2.1 Actions d'exploitation et de commercialisation de fruits forestiers

Rappelons tout d'abord que l'article R 12 du code Forestier 2018 Précise : « *L'exploitation de toute ressource forestière du domaine forestier est assujettie au paiement préalable de taxes et redevances dans les conditions et formes définies par décret ; à l'exception des forêts privées et du droit d'usage* » Par ailleurs, l'exploitation doit désormais, se conformer aux dispositions de la convention locale. Par exemple concernant la récolte de fruits forestiers, la convention a fixé des dates suivants les espèces comme le montre le tableau N°3 ci-dessous

Le tableau ci-dessous illustre les périodes d'interdiction de récolte des fruits forestiers

NOMS SCIENTIFIQUES	NOMS LOCAUX			FAMILLES	IMAGES	PERIODE D'INTERDICTION DE CUEILLETTE
	Joola	Mandingue	Wolof			
Detarium senegalensis	Bugungut	Tallo	Ditax	Caesalpinaceae		juillet – janvier
Parkia biglobosa	Bu gilay	néto	nééré	Mimosaceae		Mai – Juin
Saba senegalensis	Bindip	kaba	Madd	Apocynaceae		Mars – Mai
Dalium guinenssis	Buparene		solom	Fabaceae		Mars - Avril

L'état actuel de dégradation des forêts de la commune ne permet pas d'envisager à court termes l'exploitation des produits forestiers ligneux (PFL) comme le bois, charbon de bois, etc. D'ailleurs, cela nécessite au préalable, l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion (PAG) qui coutent chers.

Par ailleurs, un inventaire réalisé au niveau dans la commune et autres villages voisins a montré la présence d'espèces comme les pieds de linké, Ven, fromager (bois œuvre) ont été systématiquement coupés. Au niveau de la régénération naturelle, ces espèces n'existent plus, à termes ce sont des espèces en voie de disparition.

En dehors de l'état actuel des forêts, la région de Ziguinchor est interdite à toutes exploitation de PFL depuis les événements de 2018 de Bofa. Voilà une autre raison supplémentaire de taille qui ne permet pas la coupe de bois énergie et d'œuvre.

Pour les cinq prochaines années, l'exploitation devra être cantonnée sur les PFNL notamment les fruits forestiers. A ce propos, une convention locale a été élaborée et approuvée par le conseil communale (délibération, le service forestier (validation technique du service forestier) et par autorités administratives (Sous-Préfet)

La mise en œuvre de la convention locale sur l'exploitation et la commercialisation des fruits forestiers, permettra de mettre de l'ordre et de constituer des statistiques fiables

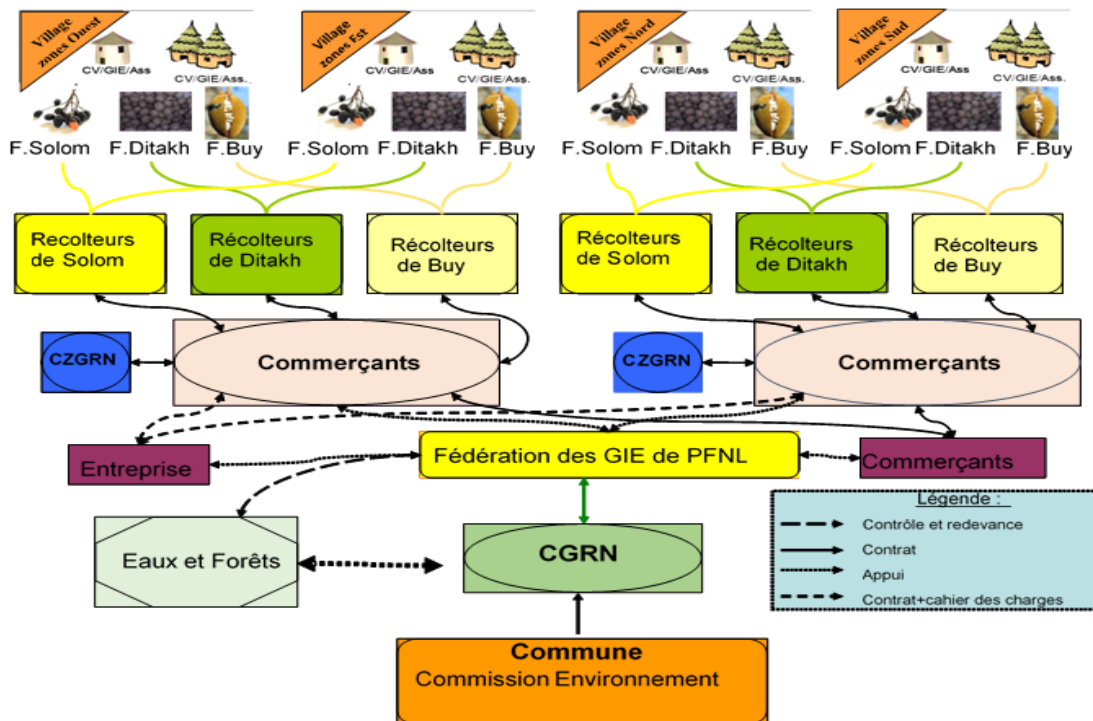
En attendant les fruits les plus importants en quantités et valeurs commerciales sont :

- **Le madd** (*Saba senegalensis*) sa valeur commerciale est connue de tous et les commerçants banabana achètent auprès des récolteurs le panier entre 6000 F et 7000 CFA parfois 10 000 F en période de rareté.
- **Le Ditax** (*Detarium senegalensis*), ce sont des dizaines de camions qui sont remplis chaque année malheureusement, les populations locales notamment les femmes tirent jusqu'ici peu de profits de la commercialisation. La mise en œuvre de la convention locale a commencé en novembre avec le ditax et permettra probablement un partage équitable des bénéfices tirées de cette filière
- **Le solom** (*Dalium guineense*) qui est exploité pour la vente et qui procure des sommes importantes à des familles. D'après les informations, un grand sac coûte entre 25000 et 30 000 F CFA. C'est pourquoi durant la période de récolte toutes les familles se mobilisent pour récolter les fruits.
- **Le néré** (*Parkia biglobosa*). Pour le moment, les quantités exploitées semblent faibles et sont destinées pour la poudre à la consommation durant les périodes de soudure et les graines servent à fabriquer le nététo

Dans la convention locale, la commercialisation de fruits forestiers a été confiée au GIE des femmes, créé à l'échelle de la commune. Au niveau village, ce sont les Groupement de Promotion de femmes (GPF) qui assurent le travail.

La prise en considération des maillons des filières fruits forestiers est une des conditions primordiales pour que les filière informelles (traditionnelles) jusqu'ici contrôlées par les commerçants banabana passe par une phase de transition vers des filières formelles et modernes et deviennent ainsi un moteur du développement rural économique à l'échelle communal. Le schéma suivant illustre l'organisation de Groupement de filière (GF)

**Schéma : filières fruits forestiers (système coopératif à l'échelle de la Commune)**



Comme le montre le schéma, nous avons d'une part des organisations chargées de la gestion des ressources forestières au niveau zonal (CGRNZ) et d'autre part des organisations chargées de la commercialisation des fruits forestiers. Ces différentes structures travaillent sous la supervision du Comité de Gestion des Ressources Communal (CGRN) et de la commission environnement du conseil communal qui est responsable du point de vue de la loi de la gestion des ressources forestières

Concernant la commercialisation des fruits forestiers, c'est le GIE des femmes qui est responsable. Cependant, les bénéfices générés par la vente des fruits seront distribués entre différents acteurs concernés suivant une clef de répartition consensuelle.

Actions	Horizon 2024 - 2028																Sources de financements				Acteurs impliqués								
	2024				2025				2026				2027				2028					CGRN	Mairie	AECID	Autres				
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Gestion durable des Ressources Forestières de la Commune</b>																													
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4									
Informier et partager les Plans d'Actions liés à l'application de la stratégie		X																							-	-	-	-	ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN
Produire en nombre suffisant ledit document et les mettre à disposition		X																					100 000						Maire, CGRN, ANCAR
Formaliser les relations entre le Conseil Municipal et le CGRN		X																			-	-	-	-					ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN
Intégrer dans le budget de la Mairie, une rubrique « Appui au fonctionnement du CGRN »			X																		-	-	-	-					Conseil Municipal
Organiser des missions d'informations et de sensibilisation dans chaque village		X																			-	-	400 000	-					ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN, AECID
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement Organisationnel et appui technique</b>																													
Mettre à disposition un bureau aux responsables du CGRN dans la Mairie		X																			-	-	-	-					ANCAR, Eaux et







## **2.2. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation**

### ◇ Dispositif institutionnel de coordination

Le Plan Stratégique est le cadre communal d'orientation stratégique en matière de gestion durable des ressources fruitières forestières. Il constitue pour les intervenants le cadre de référence. Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership communal sur la question de la gestion durable des ressources forestières et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs. Il prévoit 2 types d'Organe : i) Le Conseil Municipal, comme organe d'orientations, ii) le CGRN comme organe de coordination et de gestion.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du PS, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

### ◇ Les instruments d'opérationnalisation

Pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser. A cet effet, il a été proposé, dans le dernier point du présent document, une esquisse de plan d'action quinquennal glissant qui devra, dans la phase d'opérationnalisation, être traduit en activités plus détaillées assorties d'un calendrier précis de mise en œuvre et d'une évaluation financière du PS.

### ◇ Le mécanisme de financement du PS

Le financement du Plan Stratégique se fera à travers les ressources communales, notamment le budget communal avec des affectations budgétaires conséquentes, les dotations des Partenaires techniques et financiers, et du secteur privé.

### ◇ Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation

Dans le souci d'opérationnaliser le système de suivi évaluation, le CGRN conduira l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation de manière consensuelle et participative pour tenir compte de la multiplicité et de la diversité des acteurs impliqués dans le Plan Stratégique. Cela permettra aux structures concernées d'avoir une compréhension commune du système

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Pour une bonne opérationnalisation de la Convention Locale (CL) portant sur la gestion durable des ressources fruitières forestières, il est indispensable de prendre en compte et d'exécuter l'ensemble des stratégies définies dans le cadre de ce document. En effet, il urge que la Mairie s'implique et appuie la reproduction et la mise à disposition de la CL, appuyer le démarrage par les activités d'informations et de sensibilisation dans tous les villages en collaboration avec le Service des Eaux et Forêts. Cette activité déclenchera le processus d'appropriation de la CL au bénéfice de son application.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du Plan Stratégique, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Photothèque**



## Annexe 2 : Liste de Présence

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niakhar, Mampogoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

AEXCID  
ASOCIACIÓN DE EXTREMADURA  
JUNTA DE EXTREMADURA

Activité :

Lieu :

Date :

**LISTE DE PARTICIPANTS**

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Sytha SANE	1013200300154	Mairie Sindian	
2	Cherickouma Badi	1013198202559	Chambre de Sindian	
3	Kémo Manga	1013198202790	chef de Village Bouyeme	
4	Yousouph Badi	1182198700092	chef de village Sindian	
5	Cherikh Atab Sané	1182202500656	R.V Djimperié	
6	Hady Ditta	2182198401225	R.P femmes Djimperié	
7	ANNA Badi	785763008	Resident femmes	
8	Fatou Badi	2182199100085	Resident Gouperent	
9	Lamine Némé	1182198700964	CLCOP sindian	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance  
Ex-Somivac - Kandialang - BP 794 - Tel.: 33991-47-27 / Fax: 33991-50-97 / Email: ancarmc@gmail.com

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 CPF dans les communes de Momp, Niomone, Mungougoutack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

10	Dialika Badji	2182199201718	Conseil sindian	
11	x Youssouf Omai Sane	1182200400247	ASC Médieque	
12	Diatta Sane	1013198001425	R.P. Djini père	
13	Omar Sane	1182200800175	Animateur	
14	Seckouba Sane	1182198201784	Animateur	
15	x BA BYA Sane	1182199201410	Animateur	
16	x Ousseynou Badji	117199800393	secrétaire	
17	x Nolang Sane	1013199904368	président Inter Zoni	
18	Mamina nata	1182200600426	Animateur	
19	x FATOU BADJI	2183199202460	AP Djini père	
20	x Amadou G. Sane Sane	1150199900593	chef de poste vétérinaire	
21	x Sam Sidine Sane	1182199001080	Ad. du G.I.E. Kadongo	
22	Sounkhou Sane	1182199100861	Président du G.I.E. Ka	